



Décision CODEP-CLG-2016-038371
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 octobre 2016
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire
du chef de la division de Lille et d'un chargé de mission auprès du directeur
de l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

- I. À compter du 1^{er} octobre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur François GODIN, chef de la division de Lille, appelé à d'autres fonctions.
- II. À compter du 1^{er} octobre 2016, Monsieur Rémy ZMYSLONY est nommé chef de la division de Lille.

Article 2

À compter du 1^{er} octobre 2016, Monsieur François GODIN est nommé chargé de mission auprès du directeur de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

À compter du 2 octobre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Vivien TRAN-THIEN, directeur de la direction des transports et des sources, appelé à d'autres fonctions.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 7 octobre 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET